



VILLE DE Salon de Provence

DEMANDE D'AUTORISATION D'EMPLACEMENT POUR CAMIONS PIZZAS

(Loi relative à l'exercice des activités ambulantes du 03 mars 1969, Décret n° 70-708 portant disposition sur la loi de 1969 relative aux activités ambulantes, Règlement local sur la vente ambulante en camions-pizzas n° 00073/2008 du 30 janvier 2008)

Le soussigné NOM, Prénom.....

Raison sociale.....

Adresse complète.....

☎ e. Mail.....

Sollicite l'autorisation d'installer un camion pizza sur la Commune de Salon-de-Provence en fonction des emplacements disponibles.

Fait à SALON-de-PROVENCE,
le

Cachet et signature du requérant

NB: Le nombre d'emplacements est limité à 7 par arrêté municipal sur la Commune de Salon-de-Provence, il est donc conseillé de s'inscrire sur la liste d'attente du Service Réglementation et Gestion de l'Espace Public en cas d'absence d'emplacement vacant.

A retourner au Service Réglementation et Gestion de l'Espace Public
☎ 04.90.44.89.62 - FAX : 04.90.44.89.45

e-mail : police-administrative@salon-de-provence.org

**DEMANDE D'AUTORISATION D'EMPLACEMENT
POUR CAMIONS PIZZAS / FOOD TRUCK**

(Pièces administratives à fournir)

- 1/ Le formulaire de demande d'autorisation complété
- 2/ Copie de la Carte Nationale d'identité
- 3/ La carte permettant l'exercice d'activité non sédentaire
- 4/ L'attestation d'immatriculation à l'URSSAF et l'attestation mise à jour des versements
20, Avenue Viton 13299 MARSEILLE CEDEX
 - Travailleur indépendant ☎ 04-91-83-52-00
 - Employeur ☎ 04-91-83-52-20
- 5/ L'attestation d'assurance obligatoire couvrant tous les risques d'accidents professionnels.
- 6/ Le récépissé de déclaration du véhicule délivré par les services vétérinaires. Service de l'Hygiène, Direction de la Protection de la Population – Hôtel des Finances – 22, Rue Borde - 13285 MARSEILLE - ☎ Tel: 04-91-17-95-00
- 7/ Extrait d'inscription au registre du commerce

NB: L'attribution d'un emplacement fera l'objet d'un permis de stationnement délivré par le Service Réglementation et Gestion de l'Espace Public, en fonction des places disponibles prévues par arrêté municipal

Service Réglementation et Gestion de l'Espace Public - ☎ 04. 90 . 44. 89. 62 – FAX : 04.90.44.89.45
e-mail : police-administrative@salon-de-provence.org